

MOTION LYCEE DIDEROT – LA REFORME DU LYCEE, SON IMPACT SUR LES ELEVES ET LES ENSEIGNANTS

Conseil d'Administration du lycée Diderot du 5/02/2019

L'objectif présidentiel était connu : supprimer 50 000 emplois de fonctionnaires d'État en cinq ans, au nom du dogme de la réduction de la dépense publique. Ce sont 2 650 emplois dans le second degré qui sont supprimés pour la rentrée 2019 alors que l'on prévoit 32 000 élèves de plus à chaque rentrée de 2019 à 2021. Le passage en force de la Réforme du lycée voulue par Jean-Michel Blanquer et contestée par la plupart des syndicats s'inscrit dans cette perspective et se traduit nécessairement par une baisse des moyens aboutissant à des suppressions de postes. Dans l'académie de Reims ce sont entre 58 et 100 postes qui seront supprimés. Pour charmer l'opinion publique, des éléments de langage sont adoptés permettant de masquer la réalité. Le Ministère finance d'ailleurs des « influenceurs » sur You Tube pour convaincre les jeunes de l'intérêt de sa réforme¹, moyen utile pour en limiter la contestation. Nous dénonçons ci-dessous une partie de ces contrevérités.

Des élèves mieux orientés ?

- Si, **l'élève ne sait pas trop ce qu'il souhaite faire plus tard**, ce qui est fréquent, il devra quoi qu'il en soit, choisir, éliminer, renoncer, passer de trois à deux options de Première en Terminale sans possibilité de retour en arrière, et entrer ainsi, à peine sorti de l'adolescence, dans un cadre rigide.
- Si l'élève a **des aptitudes en sciences**, désormais, un élève de Terminale « spécialité scientifique » devra abandonner maths, physique ou sciences de l'ingénieur/SVT. Choix difficile s'il n'est pas sûr de son orientation.
- Si l'élève n'affirme pas nettement, dès la Seconde, un profil scientifique, il faut savoir que **les mathématiques ne figureront plus du tout dans ses enseignements obligatoires** en Première et Terminale.
- Si les parents d'élèves pensent que leurs enfants bénéficieront d'un « **accompagnement au choix de l'orientation** », alors il y a de quoi nourrir de grandes inquiétudes : les 54 heures dédiées à l'orientation sont un maximum, essentiellement du ressort de l'élève puisqu'elles ne figurent pas à l'emploi du temps et qu'elles ne sont pas financées par la dotation horaire globale (DHG). Pour l'instant, les outils dédiés à l'orientation « Folios » de l'Onisep ne sont pas fonctionnels. La formation imposée aux Professeurs principaux le mercredi 16 janvier ne nous a rien appris. Les personnes censées nous former à cette occasion (corps d'inspection et enseignants du supérieur) n'ont pas pu nous répondre sur les choix de spécialités nécessaires pour la poursuite dans le supérieur. Enfin, les enseignants ne pourront pas pallier la disparition programmée des conseillers d'orientation et des CIO.

La réforme accompagnera mieux les lycéens

- La réforme est engagée en classe de **seconde, alors que nous continuons d'enseigner les mêmes programmes que l'année dernière**. Nous devons aider les élèves à choisir leur spécialité pour la classe de première, alors que ni les programmes de terminales ni les épreuves ne sont connus.
- Le programme de la spécialité de terminale ne sera pas connu avant le mois de septembre prochain, c'est-à-dire après que les élèves aient choisi de prendre la spécialité.
- **La dotation horaire globale (DHG) est proposée pour financer des classes à 36**, comment espérer dans ce cas « mieux accompagner » les élèves ?

Plus de choix ? Plus d'égalité ?

- Les 12 enseignements de spécialité présentés dans la réforme ne sont pas tous accessibles ; renforcent les **inégalités territoriales** et remettent parfois en cause l'égalité républicaine. Sur ce point, notre lycée est relativement bien doté par rapport à d'autres mais ne propose ni la spécialité « Numérique et sciences informatiques », ni la spécialité « allemand ».
- **La marge d'autonomie est censée financer** : les dédoublements, les options, l'accompagnement personnalisé, l'orientation, le tutorat, la discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante. Malheureusement comme les moyens des établissements sont accordés dans une optique

¹ Pourquoi le ministère de l'Éducation nationale s'entoure de Youtubeurs, etudiant.lefigaro.fr, 20/05/2018

de réduction budgétaire, les établissements ne seront plus en mesure de les financer. Pour la rentrée, au lycée, les dédoublements seront moins nombreux et des options vont disparaître, comme l'EPS, CITEC (création et innovation technologiques), Sciences et laboratoire.

Moins d'épreuves ? Un bac simplifié ? Moins stressant ? Un bac national « renforcé » ?

- Il y aura moins d'épreuves au mois de juin mais... les épreuves locales auront lieu deux fois en première et une fois pendant l'année de terminale, avant les épreuves finales restantes. Donc, au lieu d'avoir une semaine d'examens en fin de terminale, les élèves auront une semaine d'examens deux fois par an, pendant deux ans. Avec des défis d'organisation supplémentaires, et des cours supprimés... Quant au contrôle continu, c'est une pression permanente sur les élèves, et dans les relations entre profs, élèves et parents, car toutes les notes sans exception compteront pour le bac. Finalement, **les élèves passeront 29 épreuves en moyenne, au lieu de 12 à 16 actuellement (selon les filières et les spécialités).**
- La complexité de la mise en place d'un contrôle continu introduit par la réforme créera **un diplôme dont le crédit dépendra du lycée d'origine de l'élève.** Les épreuves nationales et anonymes sont nécessaires à l'égalité de traitement de tous les élèves, et à la valeur universelle de leur diplôme. Un Baccalauréat en grande partie local risque de créer des injustices, car selon les établissements, les élèves ne seront pas évalués sur les mêmes sujets, ni dans les mêmes conditions. Cela peut aussi creuser les écarts entre le contenu et le niveau des cours proposés d'un lycée à l'autre.
- Ce **bac local** risque aussi d'installer le doute : certains lycées n'auraient-ils pas tendance à « surnoter » ? Le diplôme obtenu dans tel lycée a-t-il autant de valeur que celui obtenu dans tel autre ? Et cela renforcera de nouveau la concurrence et les inégalités dans l'accès aux formations post-bac.

Des programmes acceptés ?

Alors que dans une vidéo adressée aux enseignants, le Ministre de l'EN annonce que les programmes ont été acceptés par ceux qui les ont conçus, c'est-à-dire le Conseil Supérieur des Programmes (CSP), nous souhaitons rappeler qu'à l'exception de la physique-chimie, **tous les programmes qui seront enseignés à la rentrée ont été rejetés par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE).** Cette instance consultative réunit pourtant les représentants des personnels, des élèves et des parents d'élèves. A l'heure, où les citoyens souhaitent davantage de démocratie, ce passage en force n'est pas là pour nous rassurer. Cela veut dire aussi que les enseignants devront faire preuve d'une particulière ingéniosité pour enseigner ce qui d'emblée est indigeste et inadapté pour des élèves de 15 à 18 ans.

Des conditions de travail dégradées

Sur le site du Ministère de l'Education Nationale, on peut lire que « *Le Gouvernement travaille depuis 18 mois pour améliorer le pouvoir d'achat et les conditions de travail des enseignants* »

- En réalité, à nouveau, **l'indice des fonctionnaires a été gelé** depuis 2018, le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) a été reporté d'un an, la prime REP+ promise par le candidat Macron a été décalée et n'a été versée qu'à une minorité de professeurs « méritants ». On peut y ajouter le rétablissement du jour de carence et l'augmentation de la retenue « Pensions civiles ». Actuellement, **les salaires des enseignants français sont les plus faibles au sein de l'Europe de l'Ouest** et ils sont nettement en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE.
- A contrecourant de la baisse séculaire et universelle de baisse du temps de travail et de ce que demande le SNES-FSU, Jean-Michel Blanquer prévoit d'imposer une **deuxième heure supplémentaire** aux enseignants. Or le temps de travail des enseignants ne cesse de s'alourdir. **Au début des années 30**, au-delà de 50 ans, on ne pouvait imposer à un enseignant certifié d'effectuer plus de 16 heures devant les élèves, désormais, ce sera 20 heures !
- Avec la réforme, **un enseignant aura plus de classes et son nombre d'élèves pourra atteindre 300 !** Comment espérer maintenir ainsi une éducation de qualité ?

Dernier point et non le moindre, les enseignants s'opposent à l'article 1 de la future loi « *pour une école de la confiance* » qui vise à inscrire dans la loi une **obligation de réserve** qui n'y figure pas. Il permettrait de donner un fondement légal à des mesures disciplinaires condamnant des personnels jugés coupables de « *faits portant atteinte à la réputation du service public* », expression suffisamment floue pour y inclure toute critique des politiques scolaires. Nous y voyons la volonté de notre hiérarchie, à tous les niveaux, de museler les personnels et de faire taire leurs critiques et leur opposition à des réformes régressives.

Nous estimons que la politique actuelle, les fausses concertations, l'absence d'écoute de considération, et de reconnaissance de notre implication à faire progresser et réussir nos élèves, provoquent un **profond malaise au sein du monde enseignant. Nous constatons même de la part du gouvernement un certain mépris à l'égard des enseignants et des organisations syndicales.** Pour protester et obtenir davantage d'écoute, une partie des enseignants participent à l'action proposée par les **stylos rouges** (Voir le Manifeste en ligne : <http://stylosrouges-officiel.fr/wp-content/uploads/2019/01/Stylos-Rouges-Manifeste-v3.1.pdf>).

En résumé, nous demandons que :

- La réforme ne soit pas guidée uniquement par des considérations budgétaires
- La DHG puisse véritablement financer tous les enseignements optionnels, dont les sections européennes, des groupes avec des effectifs réduits, notamment en seconde.
- La réforme du lycée soit retirée, ou au minimum reportée et mieux préparée et fasse l'objet d'une véritable concertation.
- L'article 1 de la loi « pour une école de la confiance » soit retiré.
- La rémunération des enseignants soit améliorée et leur travail mieux reconnu !
- Les avis des enseignants et des syndicats soient non plus contournés, mais écoutés.

Les représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance
La section syndicale SNES-FSU

Vote de la motion :

• POUR :	16
• CONTRE :	0
• ABSTENTION :	2
• NE PARTICIPE PAS AU VOTE :	4
TOTAL DES VOTES :	22